

COMMUNE DE BELCASTEL

Séance du 27 juillet 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/07/2022

Présents : 7

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Louis BESSIERE, Marie-Noëlle DANTAN, Eliane PARIS, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Vincent REYNIER, Régine RIGAL

Représentés: Fabienne LANDES par Jean-Louis BESSIERE

Excusés: Audrey VIGUE-BOU, Jean-Pierre ALQUIER, Hélène BIBAL

Secrétaire de séance: Régine RIGAL

Ordre du jour

- Signature du registre de la séance du 19/06/2022;
- Fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire;
- Adjoint administratif principal de 1 classe: Création et suppression d'emploi dans le cadre d'une modification horaire;
- Décision modificative n°1/2022 - Budget communal.

Questions diverses:

- Signature du registre des séances

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19/06/2021.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité des présents.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Régine RIGAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante:

- Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, la proposition du Maire.

22/2022

COMMUNE DE BELCASTEL
Séance du 27 JUILLET 2022

Délibérations:

Fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu des charges importantes qui lui incombent, la Communauté de Communes sollicite la mise en place d'un fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire. Ce fonds de concours prévoit un versement des communes qui se répartit respectivement au prorata des longueurs de voirie comme suit :

Montant des travaux 2022 HT	267 500 €
Subvention	40 000 €
Montant des travaux net de subventions	227 500 €
Répartition du fond de concours:	
ANGLARS	16 230 €
AUZITS	14 911 €
BELCASTEL	6 960 €
BOURNAZEL	7 595 €
ESCANDOLIERES	6 910 €
GOUTRENS	13 688 €
MAYRAN	9 190 €
RIGNAC	24 516 €
TOTAL	100 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer au financement du programme voirie d'intérêt communautaire 2022 en attribuant un fonds de concours dont le montant pour la Commune s'élève à la somme de 6 960 €.

Adjoint administratif principal de 1 classe: Création/Suppression d'emploi dans le cadre d'une modification horaire

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05/02/2022,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, en raison de l'augmentation de la charge de travail constatée,

COMMUNE DE BELCASTEL
Séance du 27 JUILLET 2022

Vu l'avis favorable du CT en date du 01/06/2022

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- la suppression d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/10/2022 (copie du tableau joint à la délibération)

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif territorial,

Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : Un (1) - Quotité Horaire 29/37

- nouvel effectif : Un (1) - Quotité Horaire : 35/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision Modificative n°1 - Budget Communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7761 (042)	Diff / réal (+) transférées en invest.		-1500.00
7788	Produits exceptionnels divers		1500.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6960.00	
21311	Hôtel de ville	-12960.00	
2313 (041)	Constructions	2064.00	
21534	Réseaux d'électrification	6000.00	
2031 (041)	Frais d'études		2064.00
TOTAL :		2064.00	2064.00
TOTAL :		2064.00	2064.00

COMMUNE DE BELCASTEL
Séance du 27 JUILLET 2022

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Décision Modificative n°1 - Budget Service Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 (041)	Installat°, matériel et outillage techni	1560.00	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		1560.00
TOTAL :		1560.00	1560.00
TOTAL :		1560.00	1560.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Questions diverses:

- Point sur l'adressage des voies communales:
- Informations sur les projets de travaux sur la RD 997 (Liaison RD 994-RD 911);
- Formation des élus : Programme de l'ADM12 pour le 2nd trimestre;
- Remerciements des associations ayant reçu l'accord des subventions de la commune;
- Taxe d'aménagement information sur les dernières réformes.
- Demande effectuée auprès du Conseiller des collectivités relative à une étude sur l'évolution des taux taxes communales.
- Propositions pour l'animation des échanges dans le cadre du jumelage avec la commune de Vitulano.
- Recherche d'un local de rangement pour le matériel du Comité des Fêtes.
- Information sur le contrôle visuel sur les cyanobactéries.
- Reconstruction de l'abri bus du Luc Haut.
- Dégâts électriques des orages du 21 juin
- Festival de Théâtre du 04/08/2022 au 07/08/2022.

COMMUNE DE BELCASTEL
Séance du 27 JUILLET 2022

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 27/07/2022

Date de la convocation: 20/07/2022

NOM	FONCTION	
BESSIERE Jean-Louis	Maire	Présent
DANTAN Marie-Noëlle	1er Adjoint	Présent
PARIS Eliane	2ème Adjoint	Présent
BONNEVIALE Jean-Marie	Conseiller Municipal	Présent
LANDES Fabienne	Conseillère Municipale	Représentée par BESSIERE Jean-Louis
BOURDY Daniel	Conseiller Municipal	Présent
REYNIER Vincent	Conseiller Municipal	Présent
RIGAL Régine	Conseillère Municipale	Présent
VIGUE-BOU Audrey	Conseillère Municipale	Excusée
ALQUIER Jean-Pierre	Conseiller Municipal	Excusé
BIBAL Hélène	Conseillère Municipale	Excusée

Signatures		
Le Maire	Jean-Louis BESSIERE	
Le Secrétaire de séance	Régine RIGAL	